

## Regrets

**Roger WAHL**  
Maire de Wolfskirchen  
depuis 1995  
décédé le 1<sup>er</sup> juin 2024

Chers collègues maires,

C'est avec fierté que je tiens à vous présenter mes plus sincères remerciements pour la parfaite organisation des élections européennes, mais aussi des élections législatives suite à la dissolution inattendue de l'Assemblée Nationale.



Vincent DEBES

## Félicitations

**Pascal BOEHM**  
Elu Maire de Dettwiller  
le 1<sup>er</sup> juillet 2024

Ces remerciements vont aussi à l'ensemble des élus, aux agents municipaux mais aussi aux bénévoles qui ont permis que ces élections se déroulent le mieux possible.

Vous étiez nombreux à avoir des questions sur l'organisation. Les réponses ont été obtenues grâce aux services de la Préfecture.

Le constat est le suivant : de nombreuses procurations et un nombre plus important d'électeurs, ce qui a fourni davantage de travail absorbé par nous tous. Cela démontre la qualité de nos services, également la vitalité démocratique du pays et la mobilisation citoyenne.

Néanmoins, nous entrons dans une période politique inédite, imprévisible pour notre pays et j'espère vivement qu'on puisse trouver les moyens d'avoir un gouvernement de consensus.

En effet, l'un des premiers enseignements de ce scrutin est de travailler sur la nécessité du vivre ensemble, et ceci dans tous nos quartiers, dans toutes nos villes et tous nos villages.

Nos concitoyens attendent de meilleurs services de proximité et plus d'efficacité. Je sais que les élus locaux que vous êtes, ont la capacité d'y répondre.

Au niveau le plus proche des habitants, les communes et leurs intercommunalités sont des institutions démocratiques stables, qui savent agir malgré des moyens contraints et se montrent capables de surmonter les obstacles et les crises.

Je réitère mon vœu : les bonnes volontés doivent s'accorder sur l'essentiel et doivent parvenir à travailler pour l'intérêt de notre pays.

\*\*\*

Je vous souhaite d'excellents congés d'été bien mérités et j'espère vous voir nombreux le 19 septembre à notre Assemblée Générale annuelle et à notre 4<sup>ème</sup> Salon des maires et des élus locaux du Bas-Rhin à Strasbourg.

## Agenda 2024

**Journée, AG & 4<sup>ème</sup> Salon  
des maires du Bas-Rhin  
à Strasbourg  
19 septembre**

**Bureau  
25 octobre**

**106<sup>ème</sup> Congrès AMF  
19 - 21 novembre**

**Conseil d'administration  
2 décembre**

Association des Maires  
et des Présidents  
d'intercommunalités  
du Bas-Rhin



4<sup>ème</sup> SALON  
des **Communes** et des  
**Intercommunalités**  
du **Bas-Rhin**

Maires • Adjointes • Conseillers • Présidents d'Intercommunalités  
Elus locaux • Décideurs publics • Agents des collectivités

PALAIS DES CONGRÈS ET DE LA MUSIQUE  
STRASBOURG  
**JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024**

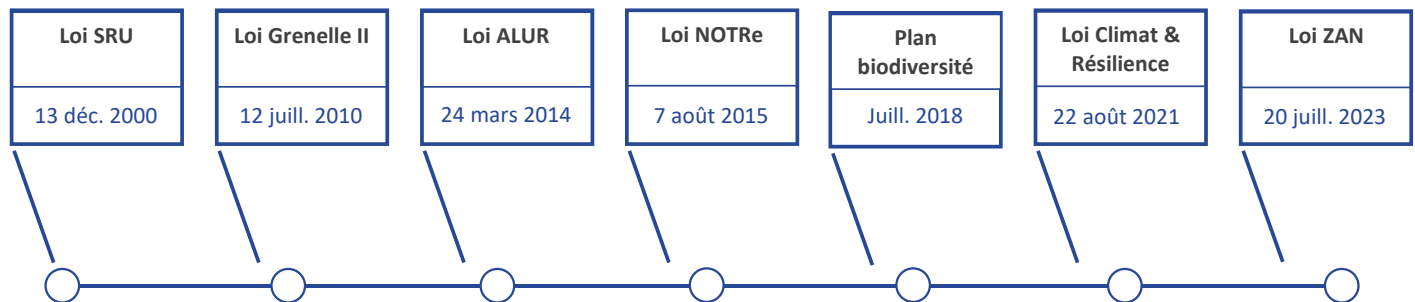
Association des Maires  
et des Présidents  
d'intercommunalités  
du Bas-Rhin



## En bref, lors de notre réunion du 17 juin du Conseil d'administration

Le Président DEBES salue Mmes et MM. les Sénateurs, M. NETZER, maire de BISCHWILLER et Mmes et MM. les maires présents. A son tour, M. NETZER souhaite la bienvenue et évoque la mémoire d'Adrien ZELLER, dont la salle a reçu le nom et présente sa commune.

### ➤ Point sur le ZAN et l'objectif de réduction de l'artificialisation des sols



Depuis plus de 20 ans, le législateur cherche à maîtriser la consommation foncière.

Mme STAERLE, directrice du PETR d'Alsace du Nord et M. RIEDINGER, maire de Hoerdtd, présentent la situation depuis l'entrée en vigueur de la loi ZAN du 20 juillet 2023, les nouveaux objectifs et les échéances d'évolution des documents de planification et d'urbanisme.

Deux périodes seront marquantes pour aboutir au Zéro Artificialisation Nette :

La première période de 2021 à 2031 cherche à maîtriser l'étalement urbain, la consommation foncière des territoires. La seconde de 2031 à 2050 aura pour but de protéger les sols vivants, y compris dans les espaces déjà urbanisés.

Du fait de cette loi ZAN, les documents d'urbanisme devraient être modifiés dans des délais relativement courts. Mme STAERLE explique le principe de la garantie communale et de nouveaux mécanismes du ZAN mis à la disposition des élus : le sursis à statuer ZAN et le droit de préemption ZAN.

M. RIEDINGER, qui siège à la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, explique le principe de l'enveloppe nationale réservé pour les grands projets, dont certains sont prévus en Alsace.

Il conclut en présentant le rôle respectif de cette Conférence régionale de gouvernance de la politique de l'artificialisation des sols et de la Commission régionale de conciliation sur l'artificialisation des sols.

### ➤ Présentation du dispositif de soutien en faveur du bâti ancien par la CeA

Mme DREXLER, conseillère d'Alsace, présente le dispositif de sauvegarde du patrimoine bâti alsacien mis en place par la Collectivité européenne d'Alsace.

Cette aide s'inscrit dans la politique de la Maison Alsacienne du XXI<sup>ème</sup> siècle. Elle concerne les bâtiments construits avant 1948. Il s'agit d'un accompagnement gratuit et d'une subvention pour la réalisation des travaux. Ce dispositif est mené en partenariat avec le CAUE d'Alsace et le Parc naturel régional des Vosges du Nord. Par ailleurs, cette aide est cumulable et complémentaire avec d'autres soutiens financiers.

➤ **Les autres points importants examinés :** Organisation du 4<sup>ème</sup> Salon et préparation de l'Assemblée Générale de l'Association du 19 septembre 2024. Le Trésorier, M. SPECHT présente les comptes de l'exercice 2023. Le Conseil d'administration approuve la proposition d'une revalorisation des taux en 2025, qui sera soumise à l'Assemblée Générale.

Le point « Formation » présenté par Mme JOST, secrétaire générale, est approuvé. Le bilan des procédures de renouvellement des baux de chasse est présenté par le Président DEBES.



## Visioconférence sur les assurances des communes

Cette visioconférence est prévue mi-septembre 2024 avec Groupama, la SMACL et Me Bizzarri, avocat. La date et le lien de connexion seront communiqués en mairie. Un sondage effectué au printemps 2024 a confirmé les difficultés des communes. Pour 29,6 % des répondants, le contrat d'assurance a été modifié. Merci aux 50 collègues maires bas-rhinois ayant répondu. Les résultats ont été transmis à l'AMF.

## Partenariat avec le CNFPT et le SIS67 sur la gestion de crise



Succès des deux formations des agents et élus organisées en avril et juin.

Les prochaines formations avec le SIS 67 auront lieu les 10 septembre et 12 novembre 2024 (les lieux de formation restent à définir).

## Notre offre de formation des maires et des élus locaux

« L'AMENAGEMENT DES VOIRIES COMMUNALES : METHODES ET OUTILS POUR UNE APPROCHE GLOBALE » Samedi 5 OCTOBRE 2024 de 8h30 à 12h30 à Strasbourg

1<sup>ère</sup> option : prise en charge par la Collectivité par bulletin d'inscription.

2<sup>ème</sup> option : Financement par le DIF-Elu, via la plateforme Mon Compte Elu.

Date limite de validation pour bénéficier du DIF : **19 septembre 2024** – Lien de connexion vers MON COMPTE ELU :

[https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/32207704100026\\_05102024AM67/32207704100026\\_05102024AM67](https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/32207704100026_05102024AM67/32207704100026_05102024AM67)

« SAVOIR PRENDRE LA PAROLE EN PUBLIC » Mardi 15 OCTOBRE 2024 de 9 h à 17h à Strasbourg

1<sup>ère</sup> option : prise en charge par la Collectivité par bulletin d'inscription.

2<sup>ème</sup> option : Financement par le DIF-Elu via la plateforme Mon Compte Elu.

Date limite de validation : **27 septembre 2024** - Lien de connexion vers MON COMPTE ELU :

[https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/32207704100026\\_15102024AM67/32207704100026\\_15102024AM67](https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/32207704100026_15102024AM67/32207704100026_15102024AM67)

« LA LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES SUR LE BANC COMMUNAL » Mercredi 13 novembre 2024 de 8h30 à 12h30

1<sup>ère</sup> option : prise en charge par la Collectivité par bulletin d'inscription

2<sup>ème</sup> option : Financement par le DIF-Elu via la plateforme Mon Compte Elu.

Date limite de validation : **24 octobre 2024** - Lien de connexion vers MON COMPTE ELU :

[https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/32207704100026\\_13112024AM67/32207704100026\\_13112024AM67](https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/32207704100026_13112024AM67/32207704100026_13112024AM67)

## Retour sur la 6<sup>ème</sup> Conférence des présidents d'EPCI du 16 mai 2024 à Saverne



M. Dominique MULLER, président de la Comcom du Pays de Saverne, a accueilli la 6<sup>ème</sup> Conférence des Présidents d'intercommunalités organisée par le Président DEBES à la Maison des Services à Saverne. Le Secrétaire général de Préfecture, M. DUHAMEL, est venu saluer les élus et participer aux travaux.

Les échanges ont porté sur les compétences des intercommunalités, les aides à l'installation des commerces sous l'angle de l'intercommunalité, l'entretien des pistes cyclables, et un point technique sur la convention territoriale d'exercice concerté.

Une synthèse est disponible sur [www.maires67.fr](http://www.maires67.fr)

La 7<sup>ème</sup> conférence des présidents sera accueillie par la Comcom des Portes de Rosheim, en avril/mai 2025

## Synthèse sur les résultats de la procédure des baux de chasse dans le Bas-Rhin

Sur près de 1280 lots de chasse, il y a 65% de lots communaux.

Le bilan des procédures de renouvellement des baux de chasse montre une certaine stabilité : **Pour 78% des lots, le mode de location est la convention de gré à gré.** Pour le reste, à l'issue de l'adjudication ou de l'appel d'offres, pour 22% il s'agit du même locataire qui obtient le lot.

Changement de locataire			
? Modes de location	Bail actuel : 2024 - 2033		
	Locataire identique	Nouveau locataire	Ratio (%)
Appel d'offres	25 / 90	65 / 90	27,78 %
Adjudication	15 / 88	73 / 88	17,05 %
TOTAL	40 / 178	138 / 178	22,47 %

Source : DDT67 /05.2024

Concernant le type d'occupation du sol, **pour 78%, il s'agit de terrains agricoles ou à dominante agricole.** Pour 18%, le sol est boisé ou à dominante boisé.

Evidemment, le prix moyen à l'hectare varie en fonction du type d'occupation du sol. Il s'élève à 8,79€/ha pour un sol agricole et grimpe à 33€,73/ha pour les sols boisés.

Evaluation du prix à l'hectare par types d'occupation du sol			
? Types d'occupation du sol	Bail actuel : 2024 - 2033		
	Prix minimum à l'hectare	Prix moyen à l'hectare	Prix maximum à l'hectare
Boisé	7,92 €	33,73 €	89,80 €
Dominance boisé	6,92 €	25,48 €	67,23 €
Mi-mi	6,29 €	22,11 €	40,67 €
Dominance agricole	0,52 €	16,57 €	53,66 €
Agricole	0,47 €	8,79 €	62,93 €

Source : DDT67/05.2024

En complément, un questionnaire qualitatif sur le renouvellement des baux de chasse a été adressé en mai/juin 2024 aux maires par notre association. Merci à la centaine de maires ayant répondu.

Sans surprise, les maires reprochent à cette procédure, **sa lourdeur et la complexité** de la phase de consultation des propriétaires fonciers. Les contraintes de délais et les difficultés de compréhension des subtilités de la procédure sont aussi mentionnées dans plusieurs réponses. Cette synthèse a été présentée lors du Conseil d'administration de juin.

### Chiffres clés 2023 de la situation financière des communes et des EPCI à fiscalité propre

Comme tous les ans, notre association met à disposition des maires de nombreux indicateurs de la situation financière des communes et des EPCI : produits et charges de fonctionnement, CAF, dépenses d'équipement, encours de la date, taux de fiscalité. Ces chiffres permettent de mieux représenter la situation financière de la collectivité dans une state comparable.

Le tableau Excel a été réalisé avec l'aide des services de la DRFIP du Grand Est et du Bas-Rhin et de la Collectivité européenne d'Alsace. Le lien de connexion : <https://www.maires67.fr/communes/chiffres-cles-2023.htm>